

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue **le mardi 9 avril 2024 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCES MOTIVÉES :

Madame Diane Boyer, conseillère
Monsieur Sam Ierfino, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2024-04-098

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'ouvrir la séance ordinaire du 9 avril 2024 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2024-04-099

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-04-100

DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2024-04)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2024-04 pour le mois de mars conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-04-101

DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2023 ET MARS 2024

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour les mois de décembre 2023 et mars 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-04-102

APPUI À LA FCM - DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Considérant que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

Considérant que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

Considérant que, selon les estimations de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

Considérant que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

Considérant que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

Considérant que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

Considérant que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

Considérant que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.), il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Claudine Girouard-Morel

Que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure.

Que le gouvernement fédéral s'engage à intégrer, au budget 2024, une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure, qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes.

Que le gouvernement conclue, dans les prochaines semaines, des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités.

Que le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

De transmettre cette résolution à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, au député fédéral de Vaudreuil-Soulanges, M. Peter Schiefke, à la députée provinciale de Vaudreuil, Mme Marie-Claude Nichols, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce, et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-04-103

DEMANDE AU MELCCFP - MODIFIER LA FRÉQUENCE DE LA COLLECTE DES BACS ROULANTS PAR ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC POUR UNE COLLECTE HEBDOMADAIRE

Considérant la modernisation du système québécois de la collecte sélective définie par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* et les règlements qui en découlent;

Considérant que ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par RECYC-QUÉBEC;

Considérant que la MRC doit conclure, en début 2024, une entente-cadre de partenariat avec ÉEQ afin de continuer à fournir les services de collectes sélectives des matières recyclables sur son territoire en 2025;

Considérant que la MRC devra se conformer aux modalités de collecte et de transport des matières recyclables inscrites dans l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ;

Considérant que l'article 24.4 de l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ prévoit que la fréquence de collecte des bacs roulants sera d'une fois aux deux semaines;

Considérant que la MRC a signalé à ÉEQ, par demande de dérogation à l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ, qu'elle désirait poursuivre avec une collecte à raison d'une fois par semaine pour les matières recyclables par bacs roulants, mais que cette dernière a été refusée par ÉEQ;

Considérant qu'une collecte moins fréquente des matières recyclables par bacs roulants pourrait réduire la mise en valeur des matières recyclables;

Considérant l'effort continu de la MRC, des municipalités et villes sur son territoire à l'égard d'actions de sensibilisation depuis des décennies auprès des citoyens pour l'adoption d'une saine gestion des matières recyclables par ces derniers dans une approche écoresponsable;

Considérant les avancées amélioratives des services de collecte des matières recyclables, de la communication faite aux citoyens, de la performance actuelle de la MRC en matière de collecte des matières recyclables et du temps requis aux citoyens pour changer leurs habitudes;

Considérant que le délai d'une année proposé par ÉEQ de collecte hebdomadaire pour effectuer la transition vers une collecte aux deux semaines est trop court pour mettre en place les mesures nécessaires afin d'assurer le succès de la collecte sélective selon les objectifs de ÉEQ;

Considérant que la MRC est d'avis que ÉEQ doit tenir compte des efforts accomplis par la MRC, les municipalités et les villes par le passé en matière de gestion des matières recyclables en adoptant une approche plus flexible dans leur entente-cadre de partenariat auprès de ces derniers selon leurs réalités;

Considérant que la MRC demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de s'assurer que ÉEQ respecte les demandes légitimes des MRC désirant maintenir la collecte hebdomadaire des matières recyclables;

Considérant que la MRC demande à la FQM et l'UMQ de faire les représentations nécessaires pour porter sa demande auprès des autorités gouvernementales, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
René Lecavalier

De demander au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) qu'il s'assure que ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ) respecte les demandes légitimes des MRC désirant maintenir la collecte hebdomadaire des matières recyclables.

De transmettre la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui et de faire les représentations nécessaires pour porter sa demande auprès des autorités gouvernementales.

De transmettre la présente résolution pour appui, à Mme Marilyn Picard, députée de Soulanges, à Mme Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, à toutes les MRC du Québec ainsi qu'aux 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

De transmettre la présente résolution à ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-04-104

OCTROI DE CONTRAT POUR LA MISE À JOUR, LA RÉPARATION DES ANALYSEURS DE VITESSE ET LE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENTS D'ATTÉNUATION DE VITESSE - DÉPENSES FINANCIÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant l'autorisation d'équipements d'atténuation de la vitesse auprès de divers fournisseurs pour la somme de 28 743,75 \$, toutes taxes incluses, sous la résolution 2023-09-264;

Considérant que les anciens équipements devaient être mis à jour et réparés;

Considérant que des frais de transport pour l'achat des équipements d'atténuation de vitesse n'avaient pas été prévus au préalable à la soumission, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la mise à jour et la réparation des analyseurs de vitesse auprès de « *SIGNALISATION KALITEC INC.* » pour la somme de 2 815,16 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 02-211-00-529.

D'autoriser le paiement des frais de transport des équipements d'atténuation de vitesse qui ont été livrés auprès de « *TRAFIC INNOVATION INC.* » pour la somme de 402,41 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'achat d'un ensemble de capteurs solaires 100 W PREMIUM avec support Uptek auprès de « *SIGNALISATION KALITEC INC.* » pour la somme de 891,06 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-220-40-092.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-04-105

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE - EMPLOYÉ MATRICULE 5045 - SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

Considérant que l'employé portant le numéro de matricule 5045, employé permanent depuis plus de cinq (5) années de service continu, a déposé, le 4 avril 2024 au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde selon l'article 12.1 de la convention collective de travail en vigueur, pour la période du 4 avril 2024 au 4 avril 2025 inclusivement, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'accorder, à l'employé portant le numéro de matricule 5045, un congé sans solde du 4 avril 2024 au 4 avril 2025 inclusivement, selon la demande déposée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2024-04-106

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE MARS 2024

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois de mars 2024 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2024-04-107

OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE L'HÔTEL DE VILLE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES »

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, Mme Line St-Onge, à octroyer un contrat pour des travaux de rénovation du bâtiment de l'hôtel de ville, auprès de divers fournisseurs, pour la somme maximale de 101 178 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « *Projets de réfection d'infrastructures* » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-20-724.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-04-108

AUTORISATION DE LA REDISTRIBUTION DE PAIEMENT DE LA CONSTRUCTION DE SERVICES MUNICIPAUX DU PROJET DOMICILIAIRE DU DOMAINE DE LA POINTE-AUX-RENARDS – PHASE II

Considérant l'entente signée en 2019, entre la Ville de Pincourt et « *Habitations Voyer - Domaine de la Pointe Inc.* » concernant la construction de services municipaux du projet du Domaine de la Pointe-aux-Renards, il est

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la redistribution de paiement auprès de « *Habitations Voyer - Domaine de la Pointe Inc.* » pour les tiers bénéficiaires pour la construction de services municipaux du projet domiciliaire du Domaine de la Pointe-aux-Renards pour la somme de 232 287,36 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense par deux modes de paiement, soit 84 541,12 \$, toutes taxes incluses, à même la réserve « *Infrastructures* » et de l'imputer au poste budgétaire 22-400-10-854 et 147 746,24 \$, toutes taxes incluses, à même le *Règlement d'emprunt numéro 892* et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-10-892.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-04-109

ACHAT D'UN CAMION ISUZU NRR 2024 AVEC BENNE ET ACCESSOIRES - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Denise Bergeron

D'autoriser l'achat d'un camion Isuzu NRR 2024 avec Benne Voth 11'9" + coffre tunnel 18" avec accessoires, suivant recherche de prix, auprès de la firme « *BOISVERT ISUZU INC.* » pour la somme de 126 274,74 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser les accessoires et traitements auprès de divers fournisseurs pour la somme de 11 695,26 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses en immobilisation à même le fonds de roulement et de les imputer au poste budgétaire 22-300-40-047.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement en huit (8) paiements annuels égaux de 17 246,25 \$, à compter de l'exercice financier 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-04-110

RÉPARATION MÉCANIQUE DE CERTAINS VÉHICULES MUNICIPAUX - DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « MISE À NIVEAU DE LA FLOTTE DE VÉHICULES »

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux;

Considérant le besoin de maintenir la sécurité des citoyens et des employés municipaux, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Hugo Gendreau
Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la réparation mécanique de certains véhicules municipaux auprès de divers fournisseurs pour la somme de 53 154,66 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même la réserve « *Mise à niveau de la flotte de véhicules* » et de l'imputer au poste budgétaire 02-315-00-540.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-04-111

OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION 10 ROUES DE DÉNEIGEMENT - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - AO 2024-003

Considérant le processus d'appel d'offres 2024-003 qui s'est terminé le 8 avril 2024;

Considérant que la Ville n'a reçu qu'un seul soumissionnaire et que l'analyse démontre que la soumission est conforme aux exigences;

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (tx inc.)
PHIL LAROCHELLE ÉQUIPEMENT INC.	Oui	568 631,45 \$

Il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Claudine Girouard-Morel

D'octroyer le contrat à « *PHIL LAROCHELLE ÉQUIPEMENT INC.* », le seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'un camion 10 roues de déneigement pour la somme de 568 631,45 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds de roulement et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-40-084.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement en huit (8) paiements annuels égaux de 71 078,93 \$, à compter de l'exercice financier 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2024-04-112

AUTORISATION D'ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'en vertu des articles 4 (par. 8) et 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, c. 6), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, la Ville peut procéder à la fermeture d'une rue par résolution, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la tenue du « *Festival BougeBouge & Marathon de l'île Perrot 2024* » sur le réseau routier le dimanche 5 mai 2024, de 8 h 30 à 13 h, selon les trajets déposés.

D'autoriser la tenue de la « *Course Chêne-Bleu* » sur le terrain de l'école et sur le réseau routier le jeudi 16 mai 2024 à 9 h, selon les trajets déposés.

D'autoriser, suivant la demande formulée par la Société canadienne du cancer, la tenue de la 20^e édition du « *Relais pour la vie* », sur les terrains du parc Olympique à Pincourt, le samedi 8 juin 2024 de 15 h à minuit, et ce, sans l'utilisation du réseau.

D'autoriser les différents services municipaux (loisirs et services communautaires, travaux publics et infrastructures, urgence et protection incendie) à participer à la réalisation des événements.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire des événements.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-04-113

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC - PROGRAMME D'ACQUISITION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Considérant les exigences du programme d'aide financière du ministère de la Culture et des Communications du Québec, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Denise Bergeron

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'acquisition des ressources documentaires du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

De désigner Mme Sylvie de Repentigny, régisseuse à la bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

2024-04-114

ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DE DIRECTION DE MARQUE FORD POUR LE SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Hugo Gendreau

D'autoriser l'achat d'une camionnette de direction modèle Ford F-150 XLT 2024 avec SuperCrew, suivant recherche de prix, auprès de « *FORD ÎLE-PERROT INC.* » pour la somme de 83 524,16 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds de roulement et de l'imputer au poste budgétaire 22-220-40-087.

De rembourser cette somme en cinq (5) versements annuels égaux de 16 704,83 \$, à compter de l'exercice financier 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2024-04-115

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 784-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 784, TEL QU'AMENDÉ

Mme la conseillère Claudine Girouard-Morel dépose le projet de *Règlement numéro 784-08 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 784, tel qu'amendé*, et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de modifier l'article 14 aux fins de se conformer à l'article 233.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui prévoit un régime pénal particulier pour les contraventions à un règlement municipal en matière d'abattage d'arbres.

2024-04-116

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 929-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 929 RELATIF À L'ART MURAL PUBLIC

Considérant l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024 et le dépôt du projet par la même occasion, sous le numéro 2024-03-085, il est

PROPOSÉ PAR

Denise Bergeron

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

D'adopter le *Règlement numéro 929-01 modifiant le Règlement 929 relatif à l'art mural public* afin d'élargir sa portée à tout bâtiment dont la Ville de Pincourt est propriétaire ou un bâtiment sous la juridiction d'un organisme reconnu par la Ville de Pincourt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

2024-04-117

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE L'OMSC DE PINCOURT, TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR ET POINTE-FORTUNE ET AMBULANCE SAINT-JEAN

Considérant la création de l'Organisation multimunicipale de la sécurité civile (OMSC) de Pincourt, Très-Saint-Rédempteur et Pointe-Fortune par la résolution 2024-01-020, il est

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Denise Bergeron

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et la greffière, M^e Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente de collaboration entre l'OMSC de Pincourt, Très-Saint-Rédempteur et Pointe-Fortune et Ambulance Saint-Jean, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 18 et s'est terminée à 19 h 24.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-04-118

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

De lever la séance ordinaire du 9 avril 2024 à 19 h 24.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^e CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE